

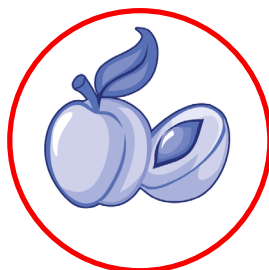


GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#MESQUESTIONSTRAVAIL #COVID-19

AGRICULTURE : KIT DE LUTTE CONTRE LE COVID-19



La présente fiche a été réalisée avant la parution du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19. Celui-ci est le cadre de référence des actions à mettre en œuvre et s'applique prioritairement à la présente fiche.

[Consultez le protocole national](#)

Travail dans une exploitation arboricole : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Travail réalisé dans les parcelles : taille des arbres, éclaircissage, traitements phytosanitaires, entretien des parcelles, récolte (en fonction des productions et des régions).

En fonction de la taille de l'exploitation, les fruits sont conditionnés et expédiés depuis une station de conditionnement.

Dans la station de conditionnement, 3 zones d'activités principales : la production, l'expédition et les services commerciaux et administratifs.

La main d'œuvre est composée de salariés permanents et de salariés saisonniers Interaction forte avec des prestataires extérieurs (chauffeurs-livriers, transporteurs, fournisseurs ...)

Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés:

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.
Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage:

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du [protocole national de déconfinement](#) pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent **le respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace afin de **respecter la jauge maximale d'une personne pour 4m²**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage à usage unique ;
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins 1 mètre.
- **Aérer toutes les 3 heures** pendant quinze minutes les pièces fermées ;
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp existent, et ont été adaptés au contexte du **Covid -19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr/
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap »** disponible sur travail-emploi.gouv.fr



1. PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument

→ Moyens d'hygiène :

- savon liquide/soluté hydro alcoolique (SHA)
- bidons d'eau claire dans
- les véhicules, sur les chantiers
- essuie-mains à usage unique
- sacs-poubelle
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils



→ Affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application SHA

- dans les sanitaires
- à proximité des bidons d'eau

→ Prévoir un dispositif de sécurité et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé

→ Moyens de communication à distance : pas de partage de papier/ crayon :

- ordinateurs portables et connexion internet
- téléphones (appel/SMS)

Organisez la journée, anticipez

→ Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :

- modifiez les amplitudes horaires
- fractionnez les pauses
- augmentez le temps dédié au nettoyage...
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes...
- évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée
- organisez le télétravail pour les postes administratif

→ Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail (consignes, procédures, informations sur le travail...)

→ Si les informations doivent être données par écrit, un support type tableau blanc peut être utilisé. Éviter la transmission de crayons, papier... entre les individus

→ Supprimez les réunions en présentiel

→ Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts

→ Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise



1. PRÉPARER

Anticipez la coactivité :

→ Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :

- "marche en avant" : flux de déplacement uniquement
- de l'entrée vers la sortie (éviter de se croiser)
- organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose pour la palettisation ou des transferts
- des produits afin de respecter les règles de distanciation
- marques au sols pour la distanciation : espacer
- les postes de travail par des marques au sol
- ou l'installation de barrières physiques
- limiter le nombre de personnes dans une pièce
- laisser les portes et les armoires ouvertes si l'activité le permet
- pointer les horaires de travail sans s'approcher
- de la badgeuse, l'employeur met en oeuvre une solution adaptée (informatique, appel, cahier de pointage tenu par une seule personne...).

→ Organisez la zone d'expédition

- les opérations de chargement et de déchargement font l'objet d'une réglementation particulière, le protocole de sécurité. **Dans le cadre du COVID-19, ce protocole doit être réactualisé :**
 - organisez et planifiez l'arrivée d'entreprises extérieures (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, clients...) pour éviter les croisements
 - désignez une ou deux personnes dédiées
 - à l'accueil des entreprises extérieures
 - formalisez une procédure et communiquez la aux entreprises extérieures
- organisez l'accès au site : limitez l'accès aux personnes extérieures aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions : l'entreprise extérieure contactera la personne dédiée afin qu'elle communique les consignes de livraison (le numéro de la personne pourra être affichée sur le portail).

- organisez l'échange de documents : évitez le plus possible le contact avec tous types de documents (prévoir une bannette pour réceptionner les documents, demander au chauffeur d'amener son stylo individuel, supprimer la signature du document et la remplacer par une photo du chauffeur devant son camion...) et si contact avec un document, se laver les mains et utiliser des essuie-mains jetables
- organisez la phase de chargement ou de déchargement : délimitez l'aire de chargement et de déchargement avec un marquage au sol

→ Organisez les déplacements vers les parcelles

- pas de transport collectif : utilisation individuelle des véhicules
- si covoiturage : deux personnes par véhicule avec installation en croix (1 devant / 1 derrière)



- intervenir sur les parcelles les plus éloignées en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue
- prévoir dans le véhicule et sur les parcelles la présence de jerricans d'eau claire, flacons de savon liquide et rouleaux de papier essuie-mains jetable, et si possible de gel hydroalcoolique, de mouchoirs, lingettes et sacs poubelles pour les jeter après usage
- les documents obligatoires, en particulier l'attestation dérogatoire de déplacement professionnel et le justificatif de déplacement professionnel



1. PRÉPARER

→ Organisez les vestiaires :

- flux d'entrée et de sortie/une personne à la fois dans le vestiaire
- ou fermez l'accès aux vestiaires/préconisez les changes dans le véhicule du salarié

→ • Organisez les pauses :

- priorisez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule, ou le repas pris en extérieur (si le temps le permet)
- salle de pause sous réserve d'une organisation stricte des mesures barrières :
 - aération trois fois par jour
 - nettoyage des surfaces après chaque convive

- nettoyage des machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation
- usage de couverts personnels
- flux d'entrée et de sortie
- distanciation entre les personnes : 1 m.
- limiter le nombre de personnes présentes en fonction de la taille de la salle

→ Organisez le local fumeur

- limitez à deux personnes
- distance de sécurité : au moins 1 m.
- pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable)
- pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette

2. RÉALISER



→ Dans la station de conditionnement :

- lavez-vous les mains à chaque entrée et sortie de la station
- respectez la distanciation établie par marquage au sol entre les postes de travail
- veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour
- adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production, augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe pour se passer les

charges (caisses cagettes), pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs, en respectant au moins 1 m.

- prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, afin d'éviter les croisements des personnels et d'assurer les nettoyages nécessaires
- désinfectez les locaux de travail (postes, chaînes...) tous les jours et à chaque changement d'équipe.

L'utilisation des détergents habituels est efficace pour détruire le virus

2. RÉALISER

→ **Dans la zone d'expédition :**

- réalisez les chargements et déchargements par une seule personne de votre entreprise en mettant à disposition des aides mécaniques (chariots automoteurs, transpalettes...)
- faites ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur qui restera ensuite dans sa cabine pendant l'opération de chargement ou de déchargement
- lavez-vous les mains avant et après chaque opération de chargement ou de déchargement

→ **Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle et isolée (avec dispositif de prévention du travailleur isolé) :**

- travaillez seul sur chacune des rangées en respectant une distance d'au moins 1 m. entre chaque salarié, plusieurs rangs d'écart (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...)
- quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes
- pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs
- limitez les rotations de poste dans la journée

→ **Privilégiez les outils individuels :**

- attribuez nominativement les outils manuels ou sécateurs pneumatiques lorsque c'est possible, chaque salarié conserve son outil pour l'entretien et le nettoyage
- l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail
- nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule

→ **Utilisation d'engins agricoles, manutention transpalettes... :**

- attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez-le volant, les commandes, les poignées...
- limitez la présence en cabine à une seule personne
- mettez en oeuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, si vous travaillez en binôme

→ **Utilisation de plateformes automotrices de récolte :**

- délimitez sur la plateforme de grande taille des zones de travail en prévoyant une distance d'au moins 1 m. entre chaque salarié
- pour les plateformes plus petites, limitez le nombre de postes de travail en prévoyant deux passages au lieu d'un dans les vergers
- conservez la même équipe sur la plateforme

→ **Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :**

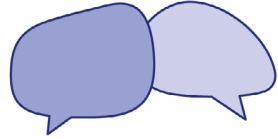
- le port des gants de travail pour éviter les coupures, pour isoler du froid, etc. est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains.
Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaison, tablier...

Attention : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection.

Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.



3. VÉRIFIER



- Le respect des consignes de distanciation
- La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène
- La bonne application des procédures de nettoyage prévues...
- Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues

- Prendre des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement...

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions et postures, bruit, froid, intempéries, chutes de hauteur, risque machines, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en oeuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.